



Ce mois-ci,
en commission ...

Les Etats généraux de la démocratie territoriale, organisés en octobre 2012, ont révélé combien cet enjeu constituait pour les élus locaux une préoccupation majeure, **l'inflation normative engendrant de réelles difficultés techniques et budgétaires.**

Une proposition de loi sur la simplification des normes votée par le Sénat vient d'être étudiée par la commission et passera dans l'hémicycle cette semaine. C'est une première réponse à ce qui s'apparente à une véritable **« overdose paralysante »**. L'objectif est, par un desserrement de contraintes inutiles, de clarifier le fonctionnement des collectivités, de les rapprocher des citoyens et de réaliser d'importantes économies.

Il ne s'agit au demeurant que de **la première étape d'un long processus.** Je ne doute pas de la volonté de Marylise Lebranchu de s'approprier ce défi, dans le cadre du texte qu'elle prépare sur la décentralisation. La mobilisation est générale, donc, et je vais tout faire pour qu'elle soit payante !



Jean-Jacques

URVOAS

• Député
du Finistère

• **Président de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République**



Ce mois-ci,
dans l'hémicycle ...

L'Assemblée nationale vient d'examiner **le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires.** La France fait figure de pionnière en la matière. Jusqu'à présent, aucun autre pays européen n'a en effet conduit une réforme d'une telle ampleur.

L'ambition est multiple. Il s'agit à la fois de s'attaquer à la spéculation bancaire, de protéger les dépôts des épargnants, d'instaurer un contrôle préventif des risques, d'instituer des mesures de protection des consommateurs. Je retiens surtout, pour ma part, **les dispositions en faveur des populations les plus fragiles** : plafonnement du montant mensuel des commissions d'intervention, amélioration du droit au compte et à des services bancaires de base gratuits.

Certes, la loi ne sépare pas banques de dépôt et de marché : **une telle réforme eût été inefficace contre la crise financière et dangereuse pour l'économie.** Le pragmatisme a prévalu, ce n'est pas moi qui m'en plaindrai...



Ce mois-ci,
en Cornouaille ...



CRISE DE LA FILIÈRE AVICOLE Une mauvaise nouvelle de plus

La Commission européenne vient de **diminuer de moitié le montant unitaire des aides à l'exportation des viandes de volaille**, qui avait déjà enregistré une baisse de 30 % en octobre 2012. Le groupe Doux, bien implanté en Cornouaille, n'avait pas besoin de ce nouveau coup du sort !

Je suis donc intervenu auprès du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, pour l'informer **des effets désastreux d'une telle décision sur l'industrie agroalimentaire bretonne**, déjà fragilisée par une crise d'une ampleur inégalée, et au-delà sur les aviculteurs eux-mêmes, inquiets quant à la pérennité de leur exploitation.

Je rejoins l'élu quimpérois Marc Andro qui vient de souligner le caractère inéluctable de l'arrêt des restitutions à l'exportation. Eu égard aux conséquences induites par une telle évolution, j'espère que le gouvernement saura impulser les mesures nécessaires afin de permettre à cette filière structurante pour notre région de **se réorganiser durablement**.

Et demain, vous en entendrez parler...

L'accord, historique, sur la sécurisation de l'emploi signé le 11 janvier dernier va à la fois offrir une bouffée d'oxygène aux entreprises en termes de souplesse et octroyer de nouvelles garanties aux salariés. **Chaque partie y gagnera** et l'économie française en sortira confortée, ce qui valide a posteriori la méthode retenue – celle du dialogue social et de la quête du compromis.

Un projet de loi sera présenté en conseil des ministres le 6 mars prochain, qui transposera fidèlement cet accord. L'équilibre défini par celui-ci sera pleinement respecté, ainsi que le Gouvernement s'y était engagé. Bref, le texte reprendra **tout l'accord mais rien que l'accord**, ce qui constitue la condition de son acceptation par chacun.

A titre personnel, je me félicite **qu'il permette de combattre la précarité plus efficacement qu'aujourd'hui**, notamment par le truchement de la sur-cotisation sur les contrats courts et du bonus pour les premiers mois des jeunes inscrits en CDI. Vont également dans le bon sens **le renchérissement du coût des licenciements collectifs pour les entreprises** et l'implication croissante des salariés dans les orientations stratégiques arrêtées par celles-ci.

En définitive, c'est **un beau succès pour la démocratie sociale**. Je forme le vœu qu'il soit le premier d'une longue série !



Contacts et Secrétariat

8/10, Place de la Tourbie - 29000 Quimper
Tél. : 02 98 95 69 80 - Fax. : 02 98 95 01 30
Mail : contact@urvoas.org
Blog personnel : www.urvoas.org
Twitter : @JJUrvoas

Mes collaborateurs

À Quimper, le secrétariat est assuré par **Morgane Conan**,
Renée Fily s'occupe des interventions individuelles :
renee.fily@urvoas.org,

Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) :
alain.tanguy@urvoas.org

À Paris, **Anne Wurtz** prépare et suit les débats de la commission des Lois :
awurtz@assemblee-nationale.fr